



Commune de Prez

Procès-verbal de la séance n° 8 du Conseil général du jeudi 22 avril 2021

Heure de début : 19:30 • Heure de fin 22:50 • Lieu : Salle de Prez-vers-Noréaz

Présidence : Mme Claudine Perroud, Présidente

Conseil général : 29 Conseillères et Conseillers généraux

Excusée : Mme Ludivine Besomi Chatagny

Conseil communal : M. David Bonny, Syndic, Mme Isabelle Staub Barbey, Vice-Syndique, Mmes Isabelle Bersier, Aleksandra Bjedov, Séverine Egger, Suzanne Morel, M. Pierre Bovet

Mme Claudine Perroud, Présidente, souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers généraux ainsi qu'au Conseil communal. Elle salue également la presse, le public, ainsi que Mme Marlyse Dubey, administratrice pour la prise du procès-verbal.

Mme la Présidente excuse l'absence de Mme Ludivine Besomi Chatagny qui est retenue professionnellement par une séance d'une association de communes dont elle est l'administratrice des finances.

Pour la dernière fois, nous l'espérons, nous siégeons avec des mesures sanitaires liées au COVID-19. Il est demandé de les respecter. Cela nous prive à nouveau d'une verrée en fin de séance. Malgré ces conditions, Mme la Présidente espère que l'enthousiasme de chacun est intact pour cette dernière séance de cette courte législature.

Mme la Présidente informe que cette 8^e séance du Conseil général a été convoquée conformément à l'art. 38 LCo, par courriel et lettre personnelle adressée 20 jours à l'avance et est parue dans la Feuille officielle du 9 avril 2021 et sur le site internet de la commune.

Tous les documents de séance ont été déposés sur le site internet.

Aucune remarque n'est émise sur la convocation.

Suite au contrôle des présences, 29 membres du Conseil général sont présents. La majorité absolue est de 16 voix. Le quorum étant atteint, elle déclare cette séance apte à délibérer. Les scrutateurs pour cette séance sont Mmes Céline Chabloz et Sylvie Schwab et MM. Christian Carrel et Mattia Bosco.

La séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera conservé jusqu'à l'approbation de celui-ci. Il est demandé à chaque personne qui s'exprime d'utiliser le micro afin de faciliter la prise de procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2021
2. Informations du Bureau
3. Règlement du personnel communal
4. Règlement sur le droit de Cité communal
5. Comptes 2020
 - 5.1 Comptes de fonctionnement 2020
 - 5.2 Comptes des investissements 2020
 - 5.3 Rapport de la commission financière
 - 5.4 Approbation
6. Rapport de gestion
7. Planification financière
8. Informations du Conseil communal
9. Questions et propositions
10. Prise de congé des élu·e·s sortant·e·s
11. Divers

Le Conseil siège pour la première fois sur la base légale du règlement du Conseil général qui a été approuvé par la DIAF en date du 16 février 2021. Ce règlement est donc la référence pour le déroulement de la séance, notamment l'ordre des votes qui est réglé à l'article 42.

L'ordre du jour n'appelant pas de remarque il est approuvé.

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2021

Ce procès-verbal était à disposition et consultable sur le site internet de la commune de Prez.

Mme la Présidente relate une erreur au point 5.2.15 Achat de penderie, il est noté 13'000.00, mais c'est bien le montant de 12'000.00 qui a été voté et qui figurait dans le budget.

M. Pierre-Alain Egger, groupe Prez-vers-Noréaz, relève qu'il avait été demandé une modification du PV du 15 octobre 2020. Mme la Présidente répond que la modification a été faite aujourd'hui même.

M. Pierre-Alain Egger, groupe Prez-vers-Noréaz, aura des questions dans les divers concernant le point 5.2.14. Il demande que l'enregistrement de la séance du 11 février 2021 soit conservé jusqu'à la fin du traitement du dossier de la réfection du toit de l'administration communale.

Le procès-verbal de la séance du 11 février 2021 est accepté à l'unanimité avec les corrections apportées.

2 Informations du Bureau

- Nous arrivons à la fin de la législature. Les jetons pour les séances depuis le début de l'année seront versés au mois de juin.
- Composition des Conseils pour la législature 2021-2026:
 - Conseil général :
 - Cercle Noréaz : 3 nouveaux et 6 sortants
 - Cercle Prez-vers-Noréaz : 5 nouveaux et 10 sortants
 - Cercle Corserey : 2 nouveaux et 4 sortants
 - Conseil communal :
 - Cercle Noréaz : 2 sortantes
 - Cercle Prez-vers-Noréaz : 1 nouveau et 2 sortants
 - Cercle Corserey : 1 nouveau et 1 sortante
- Début de législature :

Tout le monde a reçu un courrier de félicitation indiquant que l'assermentation aura lieu le 20 mai en ouverture de la séance de constitution. Cette séance est conduite par le doyen ou la doyenne d'âge. Mme Perroud aura donc le plaisir de conduire cette première séance de la prochaine législature. Elle va réunir les chefs de groupe des 3 cercles en vue de la préparation de cette séance.

3 Règlement du personnel communal

Pour rappel, le Conseil général, dans sa séance du 29 juin 2020, avait voté une non-entrée en matière du projet présenté. Le Conseil communal avait remis l'ouvrage sur le métier, notamment le personnel communal a été consulté, une commission ad hoc du Conseil général a parcouru ce document et a pu également faire des propositions et des commentaires. Cette commission était constituée par Mme Sylvie Schwab, M. Claude Friderici, M. Samuel Gendre et M. Thierry Haas qui n'a pas pu y assister et a été remplacé par M. Pierre-Alain Egger.

Nous allons donc prendre connaissance de cette nouvelle mouture.

M. David Bonny, Syndic, présente au nom du Conseil communal cette nouvelle mouture du règlement du personnel communal. Comme il a été évoqué, des échanges fructueux ont eu lieu dans les différentes commissions. Le Conseil communal, suite à la demande du Service des Communes, a également rencontré la commission financière pour un préavis. Il revient sur le tableau en première page du message qui montre bien l'intérêt d'avoir un règlement pour l'ensemble du personnel communal, ce qui facilitera le travail de l'administration et le futur des

employés de la commune.

Dans le message, à l'article 70, il y a eu des questions sur les proches gravement atteints dans leur santé, il s'agit bien des enfants gravement atteints.

Le Conseil communal a pu, grâce à ces échanges, faire quelques modifications. Il a encore eu tout dernièrement un échange avec Mme Jauquier, Conseillère juridique au Service des Communes, qui a rendu le Conseil attentif à quelques modifications "cosmétiques". Celles-ci n'ont pas été discutées avec la commission ad hoc. Elles seront présentées ce soir. Ce sont des éléments de présentation et non de fond. Un alinéa concernant le 13^{ème} salaire a malencontreusement disparu. M. Bonny remercie Mme Bjedov, Conseillère communale, qui par ses connaissances a pu répondre à maintes questions durant les commissions.

M. Samuel Gendre, rapporteur de la commission ad hoc, remercie le Conseil communal, en particulier Mme Bjedov et M. Bonny, pour la présentation générale et la mise en contexte. La commission ad hoc recommande d'approuver ce règlement du personnel communal.

M. François Trotti, groupe Noréaz, pense qu'à l'article 17 alinéa 1, il faut supprimer la notion "les hommes et les femmes".

Le Conseil communal se rallie à cette proposition.

M. Réginald Sapin, groupe Noréaz, remarque qu'à l'article 4 alinéa 3, il est mentionné qu'est considéré comme personnel auxiliaire le personnel exerçant une activité pour une durée maximale de 3 mois et qu'est considéré comme personnel temporaire, le personnel engagé depuis une société de placement. Ce dernier n'est pas du personnel de la commune et cela est contradictoire avec l'article 72 précisant que le personnel engagé à titre auxiliaire ou temporaire est également couvert par l'assurance contre les accidents de la commune.

Mme Aleksandra Bjedov, Conseillère communale, répond que cet article précise que le personnel auxiliaire est bien du personnel communal et donc assuré par l'assurance contre les accidents de la commune, comme le précise l'article 72. S'agissant du personnel temporaire, l'article 4 définit ce qu'est du personnel temporaire, à savoir du personnel engagé par les ORP.

M. Réginald Sapin répond que le personnel engagé par des sociétés de placement n'est pas du personnel de la commune et donc pas soumis aux cotisations sociales de la commune.

Mme Aleksandra Bjedov précise que comme ce personnel va effectuer des tâches pour la commune, c'est un moyen de régler la relation. Même si le paiement de ce personnel n'est pas du ressort de la commune, son activité est régie par le règlement du personnel communal, par exemple, le droit au congé, le soin aux vêtements, les horaires, etc. L'article 5 parle du droit réservé et précise donc les autres lois applicables, comme le Code des obligations.

M. Réginald Sapin, à titre personnel, demande s'il y a une obligation de timbrage.

Mme Aleksandra Bjedov, Conseillère communale, répond qu'il n'y a pas d'obligation de timbrage de

manière générale, mais il est vivement recommandé de mettre en place un timbrage par une feuille Excel ou un autre moyen dans le but de protéger le collaborateur ou la collaboratrice et de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'heures supplémentaires excessives. Elle précise encore qu'une telle obligation de timbrage ferait partie de l'organisation interne de la commune. Le règlement doit avoir une portée générale et est ainsi applicable même aux personnes qui ne doivent pas timbrer.

M. Claude Friderici, à titre personnel, souligne qu'il manque quelque chose à l'article 41. Il devrait y avoir 2 phrases.

M. David Bonny, Syndic précise que les notes marginales ne sont pas obligatoires et que comme il n'y en a pas pour chaque article, le Conseil communal propose de les supprimer.

Il n'y a pas d'opposition à cette proposition et elle est donc validée.

M. David Bonny précise encore que la lettre f de l'article 51 alinéa 1 est à biffer et est remplacée par la lettre l. Cette modification juridique nous a été demandée.

M. David Bonny complète l'article 54. Il contient un alinéa 1, mais l'alinéa 2 a disparu :

² *En cas de 13^{ème} salaire, celui-ci est versé semestriellement, à raison de 50 % à la fin du mois de juin et de 50 % à la fin du mois de novembre. Toutefois, lorsque le collaborateur/la collaboratrice quitte le service de la commune, en cours d'année, le 13^{ème} salaire est versé lors du départ du collaborateur/de la collaboratrice, proportionnellement à la durée de son activité pour l'année en cours.*

Il n'y a pas de question sur cet ajout.

M. David Bonny, suite à la discussion avec la commission financière, propose de modifier ainsi l'article 57:

Toute augmentation de salaire est traitée sur la base des évaluations personnelles.

M. Réginald Sapin, à titre personnel, souhaite connaître comment se fait l'augmentation de salaire: sur la base de l'échelle des traitements, sur la base des paliers ou par des montants ? Si c'est sur des montants, est-ce qu'il y a des maximums ?

Mme Aleksandra Bjedov répond que le règlement fait référence à l'échelle des traitements de l'Etat de Fribourg pour avoir une base commune, connue des 2 parties. L'augmentation salariale va se baser sur l'évaluation, qui doit être faite dans la mesure du possible chaque année afin d'avoir un échange entre l'employeur et l'employé. Elle se fera par rapport aux échelles et aux paliers. Si la référence est l'échelle des traitements de l'Etat de Fribourg cela ne veut pas dire que l'on doit y faire référence jusqu'au bout. La commune reste libre dans son application.

M. Réginald Sapin, à titre personnel, trouve que l'article 65 n'est pas clair sur ce que reçoit une personne comme salaire en cas de maladie ou d'accident après 1,2, 3 ans ou plus d'engagement. Pour lui, le texte ne donne aucune information. Il ne sait pas si la commune a une assurance

indemnité journalière maladie qui gère ce genre de choses.

Mme Aleksandra Bjedov répond qu'il faut avoir un cas concret pour pouvoir répondre. La commune est assurée et a un portefeuille auprès de Schafer. Dans un cas concret, la personne sera rapidement informée sur son sort en fonction de sa situation. C'est au cas par cas.

M. Ludovic Paratte, à titre personnel, trouve que d'après cet article 65, on se base sur l'échelle bernoise qui est le minimum légal. La personne qui commence dans la commune et qui tombe gravement malade après 3 mois ne touche que 3 semaines d'indemnités. Cela veut dire que durant 11 mois elle ne touche rien jusqu'à ce qu'elle soit à l'AI. On ne peut pas faire pire en cas de maladie. Il trouve que ce n'est pas digne comme couverture pour une commune.

Mme Aleksandra Bjedov répond que ce n'est que durant la première année de service qu'il n'y a que 3 semaines d'indemnités. La 2^e année, c'est un mois.

M. Ludovic Paratte trouve que si le personnel n'est pas informé et ne s'assure pas à titre privé cela peut avoir de graves conséquences.

Mme Aleksandra Bjedov prend note de la remarque et la question sera posée à l'assureur.

M. Ludovic Paratte ajoute que ce n'est pas l'assureur qui décide, mais cela est réglé par le règlement de travail. L'assureur suit ce que l'employeur demande.

Mme Aleksandra Bjedov répond que lorsque les assurances ont été conclues, il n'y avait pas encore de règlement.

M. Ludovic Paratte trouve que normalement on fait un règlement avant de conclure les assurances et non l'inverse.

M. David Bonny revient à l'article 41 et à la remarque de M. Friderici : il manque simplement un "qui" :

'Avant d'accepter une charge publique non obligatoire, le collaborateur/la collaboratrice doit aviser de son intention, avant de se porter candidat/e, le Conseil communal qui ne peut s'y opposer que pour des motifs tenant à la bonne marche du service.'

M. David Bonny poursuit avec l'article 69 : il demande de biffer le début de l'alinéa 3 "Pour bénéficiaire des APG de 10 jours prévus par le droit fédéral". Il n'est pas utile de mentionner la manière dont cela se passe avec les APG.

M. François Trotti précise qu'il y a 2 fois le même paragraphe ou presque à l'article 70.

M. David Bonny répond que le 2^e doit être supprimé, car il est identique.

M. Thierry Haas, au nom de la commission financière, donne un préavis positif au règlement du personnel communal et recommande son adoption par le Conseil général.

Le règlement du personnel communal est approuvé à l'unanimité avec les modifications présentées
Page 6 sur 25

ce soir.

4 Règlement sur le droit de Cité communal

Mme Claudine Perroud rappelle que ce règlement a été élaboré par la commission de naturalisation, sur la base d'un règlement-type.

M. François Trotti, président de la commission des naturalisations, explique que celle-ci s'est réunie 3 fois. Tout d'abord pour élaborer le règlement, puis pour procéder à l'analyse d'un dossier de candidature pour une naturalisation, pour établir le catalogue des questions pour les auditions et pour finir pour procéder à l'audition d'une famille qui demandait la naturalisation. Les membres de la commission sont remerciés pour leur excellent travail.

La commission a choisi un délai de 2 ans d'attente pour pouvoir commencer les démarches. Le règlement de Corserey prévoyait 2 ans, ceux de Prez-vers-Noréaz et Noréaz 3 ans. A l'article 10, la commission a choisi une commission de 5 membres choisis parmi les membres du Conseil général. Un membre du Conseil communal assiste aux séances sans droit de vote, car au final c'est le Conseil communal qui décide si la commune va plus loin dans la naturalisation ou non. Quant aux émoluments administratifs, ils figurent dans les annexes.

La Commission financière donne un préavis favorable à ce règlement.

M. Claude Friderici, groupe Noréaz, remarque une erreur à l'article 13 alinéa 2. Celui-ci est un doublon.

M. François Trotti, complète en indiquant les points qui ont été corrigés depuis le retour du Service des affaires institutionnelles, de naturalisation et de l'état civil. A l'article 13, il n'est plus dit que les anciens règlements sont en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur du présent règlement.

M. Thierry Haas, pour la commission financière demande qu'il soit indiqué dans les annexes que les émoluments sont fixés en fonction du temps passé par dossier.

Ce point a déjà été ajouté par la commission des naturalisations dans sa version finale.

Le règlement sur le droit de cité communal est approuvé à l'unanimité.

5 Comptes 2020

Mme la Présidente remercie le Conseil communal et plus particulièrement Mme Suzanne Morel, conseillère communale en charge des finances, mais également le personnel des finances pour avoir fait l'impossible pour que ces comptes puissent être présentés ce soir. Elle affirme que le Conseil général est conscient de l'immense effort, dans le contexte d'après-fusion où tout n'est pas encore organisé, ni consolidé.

M. David Bonny, Syndic, revient sur tout le travail effectué durant cette courte législature par Mme Morel et du service financier, mais également de tout le Conseil communal et de la commission financière. Il compte 8 exercices comptables : le 25 mai 2020, le budget 2020, puis l'approbation

des comptes 2019 de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz en automne, le 14 décembre 2020, le budget 2021 qui a été renvoyé à juste titre par le Conseil général. A ce moment, un budget 2020 bis a été retravaillé en parallèle d'un nouveau budget 2021, et pour terminer les comptes 2020 ce soir.

Il souligne que le budget initial était de CHF -134'000.00 et le budget bis à CHF -183'814.00.

5.1 Compte de fonctionnement 2020

Mme Suzanne Morel, Conseillère communale, présente le compte de fonctionnement avec un bénéfice de CHF 204'946.81. Mme Morel reprend ensuite les informations concernant le compte 2020 figurant dans le rapport de gestion.

0 Administration

Charges : 1'137'220.57

Revenus : 72'943.98

1 Ordre public

Charges : 183'676.70

Revenus : 53'926.55

2 Enseignement et formation

Charges : 3'054'254.19

Revenus : 358'868.91

3 Culture et loisirs

Charges : 185'206.96

Revenus : 0.00

Le texte du rapport de gestion doit être corrigé : ce ne sont pas toutes les sociétés qui ont reçu un subside à cause du Covid, mais les sociétés de chant, car les Céciliennes ont été annulées.

4 Santé

Charges : 846'148.95

Revenus : 8'888.70

5 Affaires sociales

Charges : 1'319'992.85

Revenus : 7'825.20

6 Transports et communications

Charges : 532'217.44

Revenus : 14'207.90

7 Protection et aménagement de l'environnement

Charges : 980'441.49

Revenus : 807'141.89

8 Economie

Charges : 28'986.55
Revenus : 0.00

9 Finances et impôts

Charges : 1'337'998.22
Revenus : 8'487'287.60

Mme Suzanne Morel ajoute que la recapitalisation de la Caisse de pension a été passée en charge cette année pour un montant de CHF 270'000.00. Cette somme nous sera facturée dans les années futures. L'Etat octroiera des prêts à taux 0 pour ces factures.

M. Ludovic Paratte, président de la commission financière, donne un préavis favorable à l'approbation des comptes 2020. Il ajoute que comme le Conseil communal n'a pas d'indication particulière à donner quant à l'attribution du bénéfice, il propose que si aucune suggestion n'est faite ce soir, le bénéfice soit mis en augmentation du capital.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel, souligne qu'au chapitre Ordre public – police du feu, il y a un dépassement pour l'achat d'équipement pour les sapeurs-pompiers. Il propose que les prochains achats soient financés par l'ECAB en regard des regroupements proposés des corps de sapeurs.

Il souligne également que dans la partie Culture-sport-loisirs, il y a une augmentation de 32'000.00 par rapport au budget. Une partie a été expliquée par Mme Morel. Mais il regrette une iniquité de traitement entre les sociétés, car beaucoup de manifestations ont été annulées, pas seulement les Céciliennes. D'autre part, il n'y a pas de trace de pare-ballons dans les comptes des années antérieures à Noréaz.

Mme Suzanne Morel répond que le pare-ballons est au budget 2021 et non dans les comptes 2020. L'augmentation de ce poste est due à des entretiens supplémentaires.

M. Pierre-Alain Egger souhaite donc un suivi dans ces frais d'entretien.

Concernant l'eau. M. Pierre-Alain Egger remarque une augmentation des achats d'eau, mais une baisse des ventes. Il a été parlé de fuites. Mais il se demande si cela n'est dû qu'à cette situation.

M. Pierre Bovet, Conseiller communal, répond qu'il s'agit d'une mauvaise estimation du budget. Par contre, il y a bien eu des fuites. Il revient également sur les achats d'équipements pour les pompiers. Un montant avait été prévu pour changer tous les habits. Une partie de ce montant devait être pris sur les achats de matériel, mais il a été entièrement comptabilisé sur le budget de l'équipement. Il y a donc un léger dépassement, mais pas autant que ce qui est décrit dans le compte.

Mme Isabelle Bersier, Conseillère communale, précise que les Céciliennes auront bien lieu cette année. Le Chœur-mixte de Prez-vers-Noréaz avait besoin d'un financement pour l'achat des partitions et a donc écrit à la commune dans ce sens. Cette demande a été soutenue par le Conseil

communal, qui par souci d'équité a versé le même montant aux 3 chœurs qui participeront aux Céciliennes.

M. Réginald Sapin, à titre personnel, ajoute que nous avons une augmentation de 8% des impôts sur les personnes physiques et morales par rapport à 2019. Il pense donc que le bénéfice n'est pas dû à des bénéfices exceptionnels, mais bien à la bonne santé financière de la commune. Il est également surpris que la commission financière n'ait pas eu de séance avec l'organe de révision.

5.2 Compte des investissements 2020

Les investissements sont détaillés selon le rapport de gestion.

M. Ludovic Paratte, Président de la commission financière recommande de valider les comptes d'investissements tels que présentés.

M. Christian Carrel, président de la commission des infrastructures et transports scolaires, demande ce qu'il en est de l'investissement concernant l'achat de mobilier scolaire. L'achat a été réalisé, mais n'apparaît pas dans les comptes.

Mme Séverine Egger, Conseillère communale, précise que ce mobilier a été acheté sur l'année scolaire 2019/2020. Cette année scolaire était encore gérée par Ponthaux et donc ce montant a été payé par Ponthaux et ensuite refacturé par le fonctionnement à Prez. Il y a eu une incompréhension entre Mmes Morel et Egger lors du budget expliquant cette situation.

M. Christian Carrel demande à qui appartient finalement ce mobilier et ce qui se passe en cas de séparation du Cercle.

Mme Séverine Egger répond qu'il appartient au Cercle scolaire et qu'un cas de dissolution le matériel est réparti en fonction du nombre d'élèves.

En résumé, **Mme Claudine Perroud** commente que cette dépense a été engagée, mais n'apparaîtra jamais dans le compte d'investissements. Par contre, elle apparaît dans le compte de fonctionnement.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel, trouve que le mobilier devrait faire partie des bâtiments.

Mme Séverine Egger, ajoute que le fait que chaque commune possédait son mobilier était en vigueur lors du Cercle Prez-vers-Noréaz-Ponthaux et Noréaz. Le mobilier a été mis en commun lors de l'arrivée de Corserey dans le Cercle.

Mme Suzanne Morel détaille le bilan. Elle explique qu'il y a une très faible variation de ce bilan. La provision pour la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat apparaît au passif. La fortune est de CHF 4'847'868.23

5.3 Rapport de la commission financière

Les rapports ont été présentés au point 5.1 et 5.2.

5.4 Approbation

Les comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité.

6 Rapport de gestion

Mme Claudine Perroud explique que le règlement du Conseil général précise à l'article 4, al 2, lettre h que le Conseil général prend acte du rapport de gestion. Ce point fait l'objet d'une présentation, qui ne sera pas approuvée formellement par le Conseil général.

M. David Bonny, Syndic, indique que le Conseil communal a regardé ce qui se faisait dans les communes alentours en terme de rapport de gestion. Le minimum est de présenter les comptes, mais le Conseil communal a voulu tout de même aller un peu plus loin. Il a notamment donné des indications sur le Conseil général et le Conseil communal. Pour un premier exercice, il était difficile de faire plus.

Le rapport publié contient quelques erreurs dans les comptes. Une version corrigée sera publiée sur le site internet. Celles-ci ont été corrigées dans les chiffres donnés ce soir.

Mme Sarah Ducommun, à titre personnel, signale une erreur à la page 12. Il ne s'agit pas du bénéfice 2019 reporté en 2020, mais bien du bénéfice 2020 reporté en 2021.

7 Planification financière

Mme Suzanne Morel explique qu'il a été difficile de trouver un élément de départ pour établir le plan financier. Normalement, on devrait regarder le passé pour trouver des tendances et les prolonger dans le futur. Il a été difficile d'analyser le passé et de le comparer aux comptes 2020 et au budget 2021. Elle a plutôt étudié les comptes 2020 et le budget 2021 pour voir les tendances d'évolution.

Le plan financier est prévu sur 5 ans mais révisé chaque année. Il n'est donc pas figé.

Pour le fonctionnement, un indice de progression a été appliqué. Le premier plan établi n'a pas trouvé l'aval de la commission financière. Le Conseil communal a donc choisi de le modifier. L'indice de l'administration a été corrigé de 1.1 à 1.03. "Culture et loisirs" était planifié à 1.5, elle évolue maintenant à un indice de 1.02. "Finances et impôts" avait une progression initiale de 1.05 et finalement de 1.03.

Concernant les investissements, le plan initial présenté ne présente pas de modification.

Ce plan doit permettre de piloter la commune mais doit être révisé chaque année.

M. Pierre-Alain Egger trouve dommage que la commission financière n'ait pas vu au préalable la nouvelle planification financière.

M. Ludovic Paratte, président de la commission financière, ajoute que la commission financière a fait un rapport mais qu'il ne correspond pas à la réalité présentée. Il trouve dommage de ne pas

avoir vu ce document au préalable.

8 Informations du Conseil communal

M. le Syndic fait un résumé de l'action de relance économique locale. 4'000 bons ont été utilisés pour une valeur de CHF 60'000.00 dans 35 commerces de la commune. Ce sont principalement les commerces alimentaires qui ont été privilégiés. Il remercie l'administration pour la gestion de cette action.

M. David Bonny revient également sur plusieurs interventions de M. Ramalho au niveau informatique et information. M. Ramalho a été rencontré et il est apparu que la Newsletter impliquerait actuellement trop de charges pour l'administration. Par contre, il sera traité de plusieurs questions concernant les mails. Un contact avec M. Ramalho et le Conseil communal aura encore lieu.

Concernant les remarques de la Commission financière faites dans son courrier du 24 décembre 2020 lors l'établissement du budget 2021, M. le Syndic indique que ces remarques n'ont pas toutes trouvé une réponse à ce jour, mais il y aura encore un suivi lors de la mise en place de MCH2 et du prochain budget.

Mme Aleksandra Bjedov informe que les statuts de l'AESC approuvés en séance du Conseil général du 15 octobre 2020 sont entrés en vigueur le 29 mars 2021 à la suite de leur approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (la DIAF). Ils sont consultables sur le site www.steppensier.ch.

Sur le site internet de la commune sous la rubrique Environnement & Construction se trouvent 2 documents de présentation de l'AESC 2040, il y est indiqué qu'en août-septembre 2021, il y aura des séances d'information à l'intention des citoyennes et citoyens des communes membres.

Mme Aleksandra Bjedov revient sur le bâtiment de l'administration : "S'agissant du dicastère des bâtiments qui est très dynamique et nécessite une gestion quotidienne, je ne vais pas pouvoir aborder tout le travail qui a été fait par le Conseil communal depuis la dernière séance du Conseil général du 11 février 2021 car cela prendrait toute la nuit. Cet exercice est encore moins réalisable - et c'est bien dommage - pour toute cette fin de législature car en plus de la gestion ordinaire des bâtiments, il y a eu la gestion extraordinaire liée à la pandémie. Ceci a régulièrement été dit et redit aux séances du Conseil général. Cependant, j'ai la crainte que cela n'a pas été entendu ou du moins pas par l'ensemble des membres du Conseil général. Et pour cette raison précise, je trouve qu'il est dommage que je ne puisse pas vous communiquer la quantité de dossiers à laquelle le Conseil communal a dû faire face depuis le 1^{er} janvier 2020 en lien avec les bâtiments communaux et avec les autres dicastères aussi, d'ailleurs.

A plusieurs reprises, j'ai eu l'impression que certains des membres du Conseil général pensent que ce qui est traité au Conseil communal et à l'administration communale ne sont que les points mis à l'ordre du jour pour les séances du Conseil général. Or, selon mon appréciation personnelle, il ne s'agit tout au plus que du 40% de la totalité des affaires communales traitées. Cela voudrait dire que 60% du travail du Conseil communal n'est pas visible et par manque de visibilité est considéré

parfois comme inexistant.

Dans cet ordre d'idées, la mise en conformité de la toiture du bâtiment de l'administration communale, à Prez-vers-Noréaz, a éclipsé les dossiers plus urgents et plus importants. Je tiens sommairement à rappeler que le Conseil communal et l'administration communale en plus de la toiture ont œuvré sur des règlements, dont celui du personnel qui est conséquent, ont procédé aux bouclements des comptes, à l'établissement de budgets, ont procédé à des engagements et évaluation du personnel, ont procédé aux améliorations des voies de communications (les zones 30 ; la valorisation des traversées des villages) ont examiné les PAL des trois communes dont les conséquences sur les habitants et habitantes dans notre commune sont bien plus graves et importantes que ladite toiture. Etc., etc...

J'ai essayé de comprendre pour quelles raisons auprès de certains membres du Conseil général cette toiture a pris autant d'importance et la seule conclusion qui s'est imposée à moi est que peut-être, cela est dû à l'absence d'un programme de législature qui nous devrions élaborer en plus du plan financier. Ainsi, le Conseil général et le Conseil communal pourront se fixer des priorités ensemble pour un avenir communal plus certain et serein. Le Conseil général pourra ainsi se rendre compte concrètement du travail conséquent du Conseil communal et celui-ci avoir une ligne de travail plus stable, sous réserve des impératifs les plus urgents comme la pandémie que nous connaissons.

Il n'est pas exclu que les nombreux débats, parfois désagréables, autour de cette toiture soient imputables aux comportements individuels (je m'y inclus). Je ne vais, toutefois, pas entrer dans cette analyse ce soir. Par contre, je vais rappeler que notre travail pour la commune est un travail d'équipe et qu'il faut parfois accepter de passer la balle à la personne qui est la plus proche du but.

Ces considérations générales faites, je tiens à relayer au Conseil général les démarches entreprises par le Conseil communal en lien avec la toiture du bâtiment de l'administration communale. Je ne vais toutefois rappeler que les démarches les plus importantes et vous épargner l'énumération des dizaines d'échanges téléphoniques, discussions et envois de courriels.

- Début octobre 2020, apparition des premières infiltrations d'eau, intervention en urgence de la société spécialisée sur la toiture et premières mesures de protection contre les infiltrations ;
- Mi-octobre 2020, élaboration par la société spécialisée d'un rapport mettant en avant les différents problèmes constatés ;
- Octobre/Novembre 2020, élaboration des budgets 2021, afin de permettre une réflexion de fond sur la question de la toiture, il est décidé de poser une bâche provisoire sur la toiture, la durée de vie de celle-là est d'environ 3-4 mois et dépend des rayonnements UV, intempéries ;
- Mi-décembre 2020, les budgets 2021 sont renvoyés ;
- Courant novembre et décembre 2020 ainsi que janvier 2021, deux autres sociétés spécialisées sont contactées, l'une des deux répond et propose une offre d'un montant similaire à celui de la société intervenue en premier lieu et la troisième décline la demande de soumissionner par manque de temps et effectif ;

- Le 10 février 2021, veille de la séance du Conseil général, et le matin de la séance, contact avec l'un des membres du Conseil général qui expose l'ensemble des problèmes portés à sa connaissance et ceux des membres de son groupe en lien avec le bâtiment communal ;
- Comme il s'agissait de graves problèmes, tels que le fait que la toiture aurait été refaite deux fois en 20 ans, chaleur incommode, graves problèmes d'insonorisation, différents éléments non conformes et dangereux pour ses utilisateurs, le Conseil communal adhère à l'idée d'examiner la nécessité d'une expertise ;
- L'investissement de CHF 160'000.- pour la réfection de la toiture est accepté par le Conseil général avec la demande que ce montant soit dépensé intelligemment.
- A cet effet, le vendredi 19 mars 2021, est organisée une séance de travail lors de laquelle sont présents : un membre du Conseil général, l'architecte qui a élaboré les plans du bâtiment, un spécialiste de la toiture, deux de ses collaborateurs ainsi que la Conseillère communale responsable du dicastère ;
- L'ensemble des personnes présentes sur le toit de l'administration communale constatent que l'une des composantes de la sous-toiture n'est pas aux normes et ne correspond pas aux plans de l'architecte, il s'agit de la « bavette » qui, trop courte, ne conduit pas l'eau vers l'extérieur comme elle le devrait mais la ramène à l'intérieur, ces sous-couvertures doivent résister aux sollicitations extérieures élevées; il s'agit-là de l'un des problèmes principaux relevés, au surplus il est fait référence au rapport établi ;
- Le spécialiste de la toiture a présenté ses plans et croquis et exposé ses intentions en lien avec la réfection de la toiture ; à plusieurs reprises, les personnes présentes lui ont manifesté leur confiance étant donné qu'il était spécialiste dans le domaine ;
- Cette partie de la séance close, le membre du Conseil général, l'architecte ayant dessiné les plans et la Conseillère communale ont fait le tour de l'ensemble du bâtiment et il a été constaté qu'il y faisait parfois trop chaud, que deux fenêtres frottaient le mur à l'ouverture car le crépis était trop épais, que l'une des barrières latérales extérieures ne répondait pas aux normes de sécurité. Par contre, il a également été constaté qu'il n'y avait pas de problème d'insonorisation ou d'isolation périphérique et que le bâtiment était d'une manière générale en bon état ; la Conseillère communale a résumé le contenu de la séance dans un email et l'a adressé au membre du Conseil général et l'architecte mentionné, il n'a suscité aucune remarque, il en est de même de l'offre de la société à qui les travaux ont été attribués ;
- L'instruction du dossier se poursuit, il en ressort que la toiture en pente n'a jamais fait l'objet de réfection, il y a eu, en 2012, une réparation des agrafes entre les plaques sur la longueur du pan pour un montant d'environ CHF 4'500.- et peut-être d'autres menus travaux mais il ne ressort pas des recherches entreprises des réfections de l'envergure de celle proposée ;
- Quant aux démarches concrètes (techniques) qui seront entreprises, elles ont fait l'objet d'un rapport et d'une offre qui ont été transmises au Conseil général, la société soumissionnaire, constamment à disposition de la commune, a été informée des demandes formulées par le Conseil général et a proposé d'organiser des séances de travail auxquelles participeront le chef du Service technique de la commune qui suit le projet (la Conseillère communale responsable

du dicastère a des séances hebdomadaires avec celui-ci) mais également les membres du Conseil communal et général qui le souhaitent ;

- Il est proposé que très concrètement une démonstration de l'état de la toiture soit faite avec l'information des démarches qui y seront entreprises sur place aux personnes intéressées (qui auront le courage de monter sur le toit ! Ce n'est pas obligatoire) ;
- Quant au label énergie, les démarches en lien avec les subventions ont déjà été entreprises mais la pénurie des matériaux que nous connaissons ne permettra vraisemblablement pas que nous puissions disposer des isolants nécessaires avant plusieurs mois ; cela étant, même si la toiture ne devait pas atteindre les normes permettant des subventions, elle aura une qualité énergétique haute, celle d'une villa ;
- La pénurie des matériaux justement ; le constat de cette pénurie est déjà apparu début 2021 et apparemment dès mai 2021 certains fournisseurs vont devoir augmenter leurs prix. Heureusement les commandes pour la toiture ont pu être faites avant, et ladite augmentation sera modérée ;
- En lien avec la chaleur, le fournisseur d'énergie a été contacté par moi-même et la température a été réduite de quelques degrés, nous sommes dans la période d'observation ;
- La société qui a participé aux travaux sur la sous-toiture il y a pratiquement 20 ans a été contactée par téléphone, puis un email lui a été adressé avec le rapport dressant les différents problèmes, à ce jour elle n'a donné aucune réponse, elle va être recontactée par courrier officiel ;
- Une offre sur deux pour la pose des panneaux solaires a été reçue (location du toit/non pas un investissement d'acquisition) ; la deuxième offre attendue contiendra les deux possibilités.

Le droit administratif est régi par le principe de la proportionnalité. Les diverses démarches entreprises par le Conseil communal, l'administration communale et la société soumissionnaire ont été effectuées dans le respect dudit principe ainsi que de celui de célérité.

En effet, les demandes du Conseil général formulées le 11 février 2021 ont été entendues, examinées et mises en œuvre par le Conseil communal dans le respect du principe de proportionnalité avec la diligence requise au vu de la nécessité de rendre rapidement la toiture étanche. Elle abrite notamment l'ensemble de l'administration communale.

Comme vous l'avez entendu lors de la présentation de la planification financière, des études sur les bâtiments communaux sont souhaitées pour la nouvelle législature, elles engloberont le bâtiment de l'administration communale également.

Je tiens à préciser que l'énorme temps consacré à ce dossier, pendant près de sept mois, fait que le Conseil communal n'a pas pu se pencher sur d'autres.... le dossier de l'appartement en chantier à Corserey n'a pas bougé depuis des mois par exemple et je le regrette énormément....

Si vous deviez avoir des remarques ou des questions sur le dossier de la toiture de l'administration qui sera prochainement mis en réalisation (j'ai reçu ce jour l'information que les matériaux devraient déjà arriver en partie la semaine prochaine malgré la pénurie), je vous prie de bien vouloir les réserver pour les séances de travail d'ores et déjà annoncées. »

Je vous remercie pour votre attention et redonne la parole à Madame la Présidente.

M. René Berset, à titre personnel, prend acte du choix de l'exécutif d'avoir adjudgé les travaux sur la base d'une offre qui prévoit la réfection de la toiture, mais regrette que les discussions et décisions prises par le Conseil général n'aient pas été suivies.

M. Pierre-Alain Egger, groupe Prez-vers-Noréaz, ajoute que "suite aux discussions qui ont eu lieu en Commission financière, en Conseil général, entre M. Berset, Mme Bjedov, moi-même, lors de la validation de l'investissement, celui-ci était lié à des conditions strictes. Mme Bjedov dit clairement que le Conseil communal prend du recul et va confier l'analyse de cette toiture à un expert et suite à cela on pourra faire un cahier des charges et demander plusieurs offres qui peuvent être comparées. Ceci est formulé dans les 2 dernières phrases du procès-verbal. Il me semble que les explications de René Berset sont très claires dans le procès-verbal. Un examen du toit doit être fait par un expert. Mme Bjedov dit également qu'il est important de maintenir ce montant de CHF 160'000.00 mais qu'il sera dépensé différemment. Comment le Conseil communal a-t-il passé par-dessus ces conditions liées au vote des CHF 160'000.00 ? Faut-il pour les prochains investissements tout refuser ? A la fin mars, le sujet me titillait, j'ai appelé René Berset et le lundi 29 mars Mme Bjedov. Il me semble que lors de ces entretiens on a remis les choses à l'ordre et l'adjudication sans cette expertise d'un expert, sans cahier des charges et nouvelles offres, a été retiré de l'ordre du jour du Conseil communal. Pourquoi ce revirement de situation ? Pour ma part, je trouve scandaleux de passer par-dessus toutes ces conditions et discussions. Conditions strictes liées à l'approbation du budget d'investissement de CHF 160'000.00. Pour moi, le fait que le Conseil communal ne respecte pas les discussions et décisions du Conseil général est grave. M. Berset a passé du temps, à bien plaisir, M. Jean-Bernard Coquoz, architecte du bâtiment aussi, des idées et décisions sont prises et en fin de compte on prend la solution de facilité. J'y ai aussi passé du temps, présenté le dossier à un autre architecte pour conforter mes idées, qui sont les mêmes que MM. Berset et Coquoz. Je ne peux accepter que le Conseil communal ne respecte pas ces propositions d'experts en bâtiments. Si le Conseil communal s'estime bien plus expert que les architectes... Est-ce que le Conseil communal a bien compris qui est le législatif et l'exécutif ? A quoi ça sert de perdre son temps dans un Conseil général si les discussions et décisions prises ne sont pas respectées ? Quand on voit ces réactions, j'ai envie de quitter la salle, car on est pris pour des marionnettes, mais je vais rester car je n'ai pas envie que notre commune ne devienne une dictature ou une république bananière. Je vous demande de revenir en arrière sur votre adjudication et que les demandes du Conseil général soient respectées. Il est important que ce toit sur un bâtiment respecte actuellement les conditions d'un toit Cité de l'Energie, qu'on ait ces subventions pour l'isolation, que l'installation solaire qui peut être intégrée soit faite en intégrée et pas en rajout ou rapiécage.

M. David Bonny, Syndic, répond que Prez n'est ni une dictature, ni une république bananière. Le législatif est justement le garant de cette démocratie.

M. Pierre-Alain Egger demande que le Conseil communal retire cette adjudication et fasse l'expertise demandée pour que ce toit réponde au Label Cité de l'Energie avec les subventions qui vont avec pour l'isolation du toit, tout cela dans le budget de CHF 160'000.00, si l'entreprise Brühlhart a bien fait son travail. Mais nous devons aussi avoir une installation solaire, on ne doit pas

"rebletzer" un toit qui sera en zinc-titane. On ne remet pas une installation solaire posée par-dessus avec des supports qui quelques années après percent le zinc-titane. Cela doit se faire d'une fois et non pas l'un après l'autre. Cela doit être quelque chose qui se fait d'après les méthodes modernes. Nous sommes en 2021 et non plus dans les années 80.

Mme Claudine Perroud demande à Mme Bjedov s'il est possible de revenir sur cette adjudication. Elle reprend le procès-verbal du 11 février 2021 "le Conseil communal propose actuellement de prendre du recul et de confier à un expert l'analyse de cette toiture. En fonction de cela, nous pourrions formuler des offres et endiguer correctement le problème." Suite à cela, le Conseil général a voté à l'unanimité cet investissement de CHF 160'000.00 parce qu'il a été clairement dit que s'il fallait engager des réparations urgentes, il pouvait le faire, car il ne fallait pas laisser endommager les locaux. Elle reprend les paroles de Mme Bjedov" mais qu'il soit dépensé différemment, qu'un travail d'investigation soit fait."

Mme Aleksandra Bjedov répond que, comme elle vient de le dire, au moment où ces paroles ont été prononcées, elle avait comme information que la toiture avait été refaite 2 fois en 20 ans et d'autres problèmes mentionnés dans le rapport ci-dessus. Pour vérifier tout cela, une séance a été organisée le 19 mars 2021 et il s'est avéré que les problèmes, tant sur la toiture que dans le bâtiment, étaient moindres. Elle a fait des recherches pour voir si réellement cette toiture a été réparée à 2 reprises. A part de menues interventions, elle n'a rien trouvé de tel. Sur ces bases, le Conseil général au travers de la personne la plus intéressée, a été constamment informée et le dossier a avancé dans ce sens. Elle a constamment donné le droit d'être entendu, tant à l'entreprise soumissionnaire qu'aux membres du Conseil général et il est apparu que la nécessité d'une expertise n'était pas d'actualité s'agissant de la toiture du bâtiment communal. De surcroît, elle rappelle et attire l'attention que cette toiture abrite notre administration et qu'à chaque intempérie elle-même, un membre de la société soumissionnaire et notre responsable technique ont l'inquiétude d'avoir de nouvelles infiltrations avec les conséquences qui vont avec. Elle maintient son rapport. Elle rappelle qu'elle est en fin de mandat de Conseillère communale, elle ne pourra plus modifier les choses. Elle en prend acte. Elle souhaite que son rapport soit lu avec attention. Il a été écouté, mais n'est pas sûr qu'il ait été entendu.

M. René Berset, écoute tout ceci avec respect, mais souhaite que les choses ne soient pas exagérées. Il prétend n'avoir jamais été informé de cette adjudication. Il a écrit un mail à Mme Bjedov le soir de cette décision du Conseil communal. En résumé, il disait de faire les choses dans l'ordre, à savoir : traiter de ce toit dans sa globalité. Il est clairement mentionné de parler des panneaux en même temps. Le travail sera bien fait mais cela signifiera remplacer une chose par la même chose.. Pour avoir des subventions et respecter le Label Cité de l'Energie, il faudra augmenter la valeur thermique de ce bâtiment à un taux qui sera de 0.1. Il est actuellement peut-être à 0.3. On va donc devoir augmenter l'isolation à 25-30 ou 35 cm d'isolation. Avec la pénurie des matériaux d'isolation actuelle, il ne faut pas imaginer pouvoir obtenir cela. M. Berset a donc demandé à remettre une nouvelle bâche. L'ancienne n'était plus étanche depuis le mois de décembre, selon l'entreprise. M. Berset s'étonne que tout à coup si les matériaux devaient arriver fin mai, la bâche non-sécurisée pourrait résister. M. Berset a donc demandé cette nouvelle bâche identique afin d'avoir un nouveau délai de 4 mois afin de faire une investigation totale, à ne plus poser du zinc-titane probablement, mais faire de l'intégration complète avec des panneaux

photovoltaïques. Nous aurions un pan de 300m² de panneaux. Nous pourrions louer ce toit, comme certains le souhaitent et nous économiserions le zinc-titane en augmentant la valeur énergétique du bâtiment pour avoir le label que nous méritons. M. Berset pense que nous avons reçu le Label Cité de l'Energie, mais nous n'avons pas encore investi dans les bâtiments. Pour ce premier bâtiment, qui plus est, celui qui abrite l'administration, nous faisons marche arrière avec du zinc-titane et dans 2 ans peut-être venir avec des panneaux. Il n'est pas possible de percer le zinc-titane avec la dilatation. On devra donc construire une sous-construction sous les panneaux pour pouvoir les poser. M. Berset respecte la décision du Conseil communal, pense que ce n'est pas possible de revenir en arrière, car les marchandises ont été commandées et probablement déjà payées par l'entreprise.

M. Pierre-Alain Egger demande si vraiment il n'est pas possible de revenir en partie en arrière et refaire ce toit d'une manière conforme avec une isolation qui respecte les normes Minergie. Le travail actuel sera fait dans le vide et dans 5 ans on démontera le toit pour mettre une isolation, on refera une sous-toiture. Il trouve aberrant de ne pas avoir écouté les experts. 3 architectes disent le contraire. Et si l'offre actuelle est celle transmise à la Commission financière, l'isolation est en option. On va de toute façon dépasser largement l'offre de CHF 160'000.00 avec une construction obsolète.

Mme Aleksandra Bjedov trouve que cette question occupe une grande place ce soir. Les éléments soulevés par les membres du Conseil général font l'objet d'un mail du 21 avril de la société soumissionnaire. Cette société est prête à organiser des séances de travail. Elle est à disposition de la commune et souhaite accompagner la commune dans la durée.

M. David Bonny, termine en rappelant que la collégialité est de mise au Conseil communal. Il est passé à l'administration le jour de la grande pluie où il a fallu mettre des bidons pour récupérer l'eau au 1^{er} étage. C'était impressionnant et inquiétant. D'autres éléments faisant partie du secret de fonction ne peuvent pas être donnés. Mais il faut vraiment que ce problème soit résolu. Concernant la location des panneaux, le Conseil communal souhaite avoir une étude pour savoir ce que cela coûte. La location dure 20 ans, ce n'est pas rien et actuellement on ne sait pas ce qu'il en sera de ce bâtiment. On s'intéresse donc aussi à l'achat. Il nous a été dit que c'était possible pour poser des panneaux photovoltaïques sur ce toit après la réfection. Il est donc étonné d'entendre une réponse différente ce soir. Il remercie pour terminer le Conseil général de vouloir bien faire pour ce bâtiment, mais il ne pense pas que c'est le meilleur endroit où il faudra investir ces prochaines années. Les bâtiments scolaires vieillissent, nous avons envie d'une salle polyvalente et d'un investissement important mais pas dans ce bâtiment qui est relativement neuf. Il est compliqué de revenir en arrière et l'on devrait vraisemblablement verser une dédite.

M. René Berset ajoute que l'entreprise adjudicataire pose très régulièrement des panneaux solaires. Donc si un retour en arrière n'est pas possible il est possible d'avancer avec eux dans un projet conforme à nos attentes.

9 Questions et propositions

Mme Sarah Ducommun, à titre personnel, demande s'il n'est pas possible de faire des

aménagements à l'entrée du quartier des Riaux afin de faire ralentir les voitures, car la route est large et les véhicules arrivent à une vitesse inadaptée à une route sans trottoir.

M. Pierre Bovet, Conseiller communal, répond que cette zone est comprise dans le projet Valtraloc lancé au niveau du canton. La demande pour la mise au concours pour l'adjudication de l'ingénieur en charge du projet est lancée. Le projet pourrait se réaliser dans les 3-4 ans sur la route de Fribourg et la route de Corserey.

M. Ludovic Paratte, à titre personnel, remercie Isabelle Bersier et les personnes qui ont œuvré à la réfection du Parcours Vita de Prez-vers-Noréaz. Il est comme neuf. Il souhaite aussi dire les choses quand elles sont positives.

Il demande également si la commune ne pourrait pas subventionner les achats de vélos électriques, comme c'est le cas dans d'autres communes.

M. Yannick Ducommun, à titre personnel, souhaite savoir si la commune a des nouvelles de la Poste suite à la Résolution prise par le Conseil général.

Il souhaite également connaître la position de la commune suite à la mise à l'enquête d'une antenne 5G à Maison-Rouge.

Mme Isabelle Staub Barbey, Conseillère communale, informe que chacun peut faire opposition, seul ou en groupe. Il existe une distance maximale de 923 m pour faire opposition. Il faut qu'au minimum une personne signataire habite dans cette limite pour que l'opposition soit prise en compte. Le Conseil communal n'envisage pas de faire opposition, mais les membres du Conseil général peuvent en débattre et éventuellement se grouper pour faire opposition dans le délai du 30 avril. Dans le canton de Fribourg, depuis juin 2019, il est obligatoire de passer ces changements d'antenne en mise à l'enquête ordinaire pour que cela passe dans la feuille officielle et que chacun soit informé.

Mme Sarah Ducommun, à titre personnel, demande si cela change quelque chose de faire opposition ou si elle est d'office levée car légalement ils ont le droit de le faire.

Mme Isabelle Staub Barbey ne peut pas répondre, mais informe que si l'on est convaincu, il faut faire opposition. La Commune n'a aucun pouvoir. C'est le canton qui décide. Mais par exemple, le canton s'oppose à un article du RCU de Prez-vers-Noréaz qui avait prévu de limiter l'implantation des antennes vers les écoles, dans le village. Il avait été également demandé que la commune soit avertie de façon préalable, mais cela a été refusé.

M. François Trotti, à titre personnel, a mesuré le champ magnétique de plusieurs antennes de ce type. L'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant définit les limites à ne pas dépasser et une mise en œuvre du calcul de ces limites a été calculé. Malheureusement, sur ces bases légales, une fois que les limites définies sont respectées, il y a très peu de chance d'aboutir.

M. David Bonny répond à M. Paratte que la demande de subventionnement vient régulièrement. Il en est de même sur le subventionnement des voitures électriques ou panneaux photovoltaïques.

Le Conseil communal en fonction du budget alloué s'est concentré sur les abonnements CFF et les ristournes sur les abonnements de transport.

Concernant le courrier de la Poste, une réponse à l'attention du Conseil général vient d'arriver. Celle-ci sera transmise au Bureau. En résumé, ils disent qu'ils attendent la réponse de Postcom qui est en train de trancher, mais sont plutôt favorables à un service à domicile. Le Conseil communal transmettra également sa déception.

M. Bonny ajoute également concernant la 5G que dans le cadre du Grand Conseil, il a déposé avec un collègue une question sur le rayonnement, sur les conditions. Ils ont abordé le problème différemment. Les questions posées sont sur le site du Grand Conseil.

M. Guy-Lou Vuarnoz, à titre personnel, regrette que les documents présentés avaient tous des modifications de dernières minutes. Il regrette que ces versions ne soient pas disponibles ce soir sur le site internet.

M. Pierre-Alain Egger, groupe Prez-vers-Noréaz, souhaite que le Conseil communal arrive rapidement avec un projet de règlement sur l'eau. Ces règlements font débat dans bien des communes, mais il a y certainement des pistes pour mitiger des points comme la taxe à la surface et proposer quelque chose qui tienne la route et ceci aussi par équité entre les citoyens des 3 villages. La Commission financière constate également qu'il est difficile de gérer 3 systèmes différents. Il en va de même pour l'épuration vu que les 3 villages seront bientôt raccordés à la même STEP.

M. Pierre Bovet, Conseiller communal, répond que le règlement de l'eau est bien avancé. Il est très souvent basé sur le règlement-type proposé par l'Etat avec des variantes pour lesquelles il faut se déterminer. Surtout sur la manière de facturer les taxes fixes qui doivent financer le maintien de la valeur des infrastructures pour garantir le financement du renouvellement de celles-ci et le prix du m³ pour garantir la couverture des frais de distribution de l'eau. L'avenir est peut-être assez sombre à ce niveau, car le législateur n'a pas tout pris en compte et on se rend compte aujourd'hui que lorsqu'une commune s'approvisionne au travers des associations intercommunales, chacune de ces associations doit faire un PIEP, chaque PIEP a des investissements proposés et des tarifs qui augmentent. Par effet domino, on peut se retrouver avec de grosses augmentations des prix de la fourniture d'eau. Concernant la valeur des infrastructures, il y a toute une série de financement proposé dans le règlement-type qu'il faut choisir. En l'état d'avancement du règlement, la surface du terrain doit être prise en compte, mais pas que. On peut aussi penser à la taxe incendie déjà en vigueur à Noréaz. Actuellement pour avancer, nous avons besoin de simulation de facturations et le service financier n'avait pas les ressources ces temps pour fournir ces informations. Il est probable que le Conseil communal propose de former une commission pour finaliser ces règlements afin que la communication soit optimale et que l'on ne passe pas des heures à délibérer le moment venu. Si les règlements sont faits avec les points de vue de plusieurs personnes, on avancera beaucoup plus vite. Cette proposition reviendra rapidement afin que l'on puisse idéalement facturer l'eau avec un seul règlement pour le prochain exercice financier.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel, intervient car cela fait des années qu'il demande lors des

assemblées de l'ancienne commune et maintenant lors de presque chaque séance du Conseil général de Prez, une étude sur un projet de salle polyvalente qui devrait être lié avec un projet de complexe scolaire comme beaucoup de communes le réalisent ces années. A part des réponses "vasouillardes" : "on va y réfléchir", rien ne bouge. L'état de nos bâtiments communaux, surtout les écoles, cette salle, le bâtiment des maîtres à Prez, sont des gouffres énergétiques, même insalubres pour une partie des bâtiments. Arrêtons aussi de trouver l'excuse de Ponthaux. Cette commune a l'habitude de se tourner du côté du vent. Hier soir, ils avaient leur assemblée communale et elle a eu lieu à Grolley, dans la commune où ils ont déjà pas mal d'interactions. Ils ne sont pas venus à Noréaz, où il y a aussi une belle salle. Il faut bien se mettre en tête que dans une commune qui fusionne, les participations aux cercles scolaires volent en éclats en quelques mois. A Prez, on a eu le cas avec Grandsivaz-Mannens. On a agrandi l'école et quelques temps plus tard des salles étaient vides. Alors je demande qu'une étude démarre pour enfin avancer. Cela permettra également d'avoir un plan financier des investissements où il n'y a pas que des routes et des tuyaux. Cette étude devrait tenir compte des transports scolaires, toujours considérés comme dangereux et très chers, de la provenance des enfants, mais pas seulement aujourd'hui mais sur les statistiques disponibles pour les futures années. Ayons des projets pour cette nouvelle commune. Et là j'espère que le Conseil communal ne fasse pas la même chose qu'avec certains sujets et passe par-dessus les décisions du Conseil général.

M. David Bonny trouve que M. Egger est dur avec le Conseil communal. La Conseillère communale responsable des bâtiments est mobilisée essentiellement sur un toit et il souhaite encore que l'on transforme tout le village. Le Conseil communal y va pas par pas et comme il peut. Pour rassurer le Conseil général, il précise que ce dossier est en cours. Il a fallu un certain temps pour maîtriser l'ensemble du domaine et avoir une analyse de l'ensemble des bâtiments communaux. Il y a 2 semaines le Conseil communal s'est réuni pour imaginer la commune de demain avec de nouvelles infrastructures, que cela soit écoles ou salle polyvalente. Le procès-verbal doit être finalisé. Des personnes ont été approchées pour faire ces études. C'est un sujet sensible de rationaliser les écoles. En temps voulu, un crédit d'étude sera demandé au Conseil général.

10 Prise de congé des élu·e·s sortant·e·s

Mme Perroud, Présidente, conclut cette législature : "Une législature d'une année, de 16 mois précisément, nous aura permis de découvrir les rouages d'un Conseil général, les règles explicites et implicites d'un fonctionnement à deux instances politiques. J'ai eu le privilège d'assumer la responsabilité de la fonction de présidente, je l'ai fait au plus près de ma conscience. Le bilan chiffré indique 8 séances de Conseil général, 8 séances du Bureau, 8 séances de préparation des groupes, 36 séances de commissions et 8 séances de l'OCCoM. Dans les décisions prises, le Conseil général a adopté 8 règlements de portée générale, a approuvé 7 exercices comptables. Le Conseil général a déposé 27 questions et 3 propositions, et voté 1 résolution, pour le maintien de la Poste. Tout cela dans le contexte exceptionnel de la pandémie, qui nous affecte toujours.

Le bilan de cette première et courte législature est extrêmement positif. Il me revient de remercier très sincèrement nos 7 Conseillères et Conseillers communaux pour leur engagement tenace, malgré les difficultés à surmonter. Un merci à David Bonny, Syndic, pour sa préoccupation constante de maintenir une bonne collaboration entre le Conseil communal et le Conseil général.

Un grand merci à vous, chères et chers Conseillères et Conseillers généraux, pour cette année d'engagement, pour votre intérêt et votre défense de la cause publique.

Au-delà du travail, j'ai apprécié nos contacts cordiaux, qui se sont renforcés au fil des séances, au fur et à mesure que nous nous connaissions mieux.

Ce fonctionnement a reflété la volonté des citoyennes et des citoyens des trois villages qui ont soutenu, le 10 février 2019, la naissance de PREZ. Aujourd'hui, grâce au travail réalisé, la commune s'est fortifiée, et nous pouvons entrevoir l'avenir avec confiance.

Le travail se poursuivra dans une certaine continuité, puisque le Conseil général comprendra 2/3 de conseillers généraux issus de cette première législature ; le Conseil communal quant à lui comprendra un peu plus de 70 % de Conseillères et Conseillers sortants. On espère donc qu'un travail dans la continuité sera assuré.

Nous allons maintenant prendre congé des CG et CC sortants. Pour prendre congé des Conseillères communales qui quittent, je donne la parole à David Bonny."

M. David Bonny, Syndic, adresse ses remerciements aux Conseillères communales sortantes :

"Madame la présidente, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Madame la Vice-Syndique, Mesdames les Conseillères communales et Monsieur le Conseiller communal,

Sans vouloir rallonger cette longue, mais intéressante et passionnante séance de Conseil général, nous voulons marquer les départs de deux de nos Conseillères communales au terme de cette législature relativement brève, mais intense. Cette législature a vraiment été particulière à cause de cette pandémie. Cependant le Conseil communal et c'est un mérite qu'on peut lui attribuer, n'a jamais arrêté de siéger, en présentiel ou en visioconférence, même durant le confinement et de travailler dans l'intérêt et le bien commun du fonctionnement de la commune. A ce titre, je peux tirer un coup de chapeau à tous mes collègues, car les conditions de travail n'ont pas été faciles et les moments conviviaux ont été nuls durant toute cette législature. L'année a été difficile, mais tout le Conseil communal y a fait face.

Un tout grand merci pour l'engagement et le travail de tout le Conseil communal tout au long de cette première année de vie de la nouvelle commune fusionnée. Merci à Isabelle, Isabelle, Séverine, Suzanne, Aleksandra et Pierre. Merci à tout le personnel communal qui s'est engagé sans compter depuis la réalisation de cette nouvelle commune fusionnée. Merci pour l'engagement, les échanges et la collaboration de tout le Conseil général avec les membres du Conseil communal ! Les débats ont été multiples, fructueux et instructifs entre le Conseil général et le Conseil communal. Ils ont permis à tous de faire avancer positivement la commune et son organisation.

Mais ce soir, comme évoqué, c'est un moment particulier, car nous nous séparons de deux Conseillères communales.

Tout d'abord de Madame Aleksandra Bjedov, élue au cercle électoral de Corserey en 2019.

Aleksandra est entrée en fonction dès le 1^{er} janvier 2020 et s'est engagée activement dans les domaines des eaux usées, des bâtiments communaux et des cimetières. Immédiatement après son entrée en fonction, Aleksandra s'est retrouvée dans le feu de l'action en s'occupant dès les premiers jours du mois de janvier d'une canalisation d'eaux percées à Corserey. Cette eau inondait la route communale à passé minuit. Après ce premier exercice réussi, Aleksandra a œuvré pour la future conduite pour les eaux usées entre Corserey et la Station d'épuration de Pensier. Elle s'est également acquittée de sa tâche de responsable des bâtiments en gérant quasi toutes les semaines des problèmes liés aux locations communales. Posséder des bâtiments communaux, c'est une chose, gérer des locations communales en est une toute autre. Un mur qui s'effrite, une machine à laver rebelle, un balcon mal isolé, des locataires qui partent, d'autres qui arrivent et j'en passe... nous avons trouvé cela fort courageux et nous tenons à te remercier et te féliciter pour cette tâche.

Très active au sein du Conseil communal, lors des séances tous les lundis avec des conseils juridiques précieux, Aleksandra nous quitte pour retrouver du temps pour sa famille et ses jeunes enfants, mais aussi pour de l'enseignement. Il n'y a pas eu moyen de la retenir au Conseil communal, sa décision était prise. Et ce soir, Aleksandra nous tenons à remercier, simplement peut-être, mais très sincèrement pour tout le travail réalisé. Mais en fait, tu ne pars pas vraiment, car nous aurons le plaisir de te retrouver encore parmi nous prochainement, car tu as été brillamment élue au Conseil général. Encore merci pour tout et au nom du Conseil communal, nous te remettons un petit présent.

Ensuite, nous nous séparons, aussi, ce soir de Madame Suzanne Morel, élue au cercle électoral de Prez-vers-Noréaz en 2019. Suzanne comme Aleksandra est aussi entrée en fonction le 1^{er} janvier 2020 avec la nouvelle commune fusionnée. Et depuis ce jour jusqu'à ce soir, Suzanne n'a simplement jamais lâché sa calculette. Responsable des dicastères des finances, de l'agriculture, des parchets communaux et de la voirie, Suzanne s'est surtout engagée à finaliser les comptes et les budgets communaux. Ce ne fut pas toujours facile, car les conditions sanitaires et la santé lui ont compliqué la vie. Le fait d'œuvrer avec une commission financière permanente composée de Conseillères et de Conseillers généraux très impliqués et très professionnels dans leurs tâches, était aussi un exercice nouveau pour Suzanne et l'ensemble du Conseil communal. Mais nous retiendrons surtout les réussites dont les comptes 2020 de ce soir par exemple. Cette dernière présentation comptable permet aussi à nous toutes et tous de boucler proprement la législature avec en prime un bénéfice inespéré et de laisser maintenant la porte ouverte à la réalisation du nouveau plan comptable MCH2.

Mais ce soir, c'est tout de même particulier, car Suzanne met fin à près de 16 années au Conseil communal de la commune de Prez-vers-Noréaz d'abord, puis de la nouvelle commune fusionnée de Prez. Nous n'avons pas comptabilisé le nombre d'heures, de soirées et de séances consacrées aux affaires communales de la part de Suzanne, mais tu as toujours répondu présente et c'est impressionnant. Nous pouvons aussi relever que tu as été très active au sein du comité de direction de l'Association du CO et au Syndicat d'améliorations foncières de Prez-vers-Noréaz comme secrétaire-caissière. Nous savons aussi que tu seras encore à disposition pour donner toutes les informations et conseils qui seront indispensables à la nouvelle personne qui reprendra les finances, car pour le suivant, ce ne sera pas une tâche aisée et il faudra veiller à la bonne mise en place de MCH2 qui est maintenant lancé. Dès samedi, tu retrouveras, enfin, plus de temps pour ta

Maman et ton chat qui te tiennent à cœur. Nous sommes certains que tu profiteras de ces moments de liberté retrouvée pour les savourer sans calcullette dans la main. Pour conclure, Suzanne, au nom du Conseil communal, nous te remercions encore et te remettons ce petit présent.

Merci de votre attention. "

Mme Claudine Perroud associe le Conseil général aux paroles exprimées, et remercie les conseillères sortantes pour cette année de collaboration avec le Conseil général.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à Mme Aleksandra Bjedov au sein du futur Conseil général.

Nous venons maintenant aux Conseillères et Conseillers généraux qui nous quittent. Ce sont 10 personnes qui ont décidé de ne pas se représenter. Pour cette année d'engagement, merci pour vos interventions et vos apports, nous vous adressons nos sincères remerciements et tous nos vœux d'épanouissement dans vos activités futures. Bien que passant du rang d'élus à celui de citoyens et citoyennes ordinaires, nous sommes certains de pouvoir compter sur vous à l'avenir. Vous resterez nos relais auprès de la population et ne manquez pas de nous interpeller pour avoir des nouvelles, nous donner votre avis ou simplement nous encourager au passage. Une modeste attention vous revient aussi qui vous exprime toute notre grande reconnaissance pour le travail d'une année.

J'ai le plaisir de remercier :

Pour le cercle électoral de Corserey :

- Sarah Gagnaux
- Stéphane Andrey

Pour le cercle électoral de Noréaz :

- Alexandra Cotting de Bourgnicht
- Ludovic Paratte
- Réginald Sapin

Pour le cercle électoral de Prez-vers-Noréaz :

- Jacques Berger (doyen d'âge)
- René Berset
- Céline Chabloz
- Gabriel Julmy
- Nicolas Mathys

M. Claude Friderici, Vice-Président, remercie Mme Claudine Perroud, Présidente, au nom du Bureau et du Conseil général. Elle aura été la première présidente de Prez et cela ne lui sera pas enlevé. Il se réjouit encore de vivre la prochaine séance de Constitution sous sa présidence, car elle en sera la Doyenne.

11 Divers

M. Jacques Berger, à titre personnel, souhaite poser la dernière question de cette législature, vu qu'il était le premier à prendre la parole en début de législature. Il souhaite avoir des informations sur le projet Valtraloc à travers le village de Prez-vers-Noréaz et le calendrier de réalisation.

M. Pierre Bovet, Conseiller communal, répond que ce projet ne dépend pas que de la commune mais également du canton et de certains votes de crédit qui devront être faits au niveau du Grand Conseil : le crédit d'investissement est chiffré à plus de 5 millions de francs avec une participation pour la commune de 1.5 millions. Il y a eu en janvier une demande ferme au canton d'avancer avec ce projet, que la sécurité n'est plus tenable dans le village. Cela a été pris en main très rapidement par le canton. L'appel d'offres pour le bureau d'ingénieurs a été lancé, les offres sont rentrées. Mme Isabelle Staub Barbey et M. Pierre Bovet vont faire partie du jury pour l'attribution de ce mandat. Les travaux pourraient commencer en 2023-2024, cela s'il n'y a pas d'opposition ou de refus budgétaire du Grand Conseil. Il est important de réaliser ces travaux avant la route de contournement, car après cette route sera communale. Les secteurs Corserey et Route de Fribourg seront réalisés simultanément.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel, ajoute que la route de contournement était liée au projet Valtraloc. Une liaison était à faire et le projet n'était pas le même si cela se faisait simultanément ou si Valtraloc arrivait par après. Des points devaient également être revus par Team+, car impossible à réaliser, de faire circuler les 15-18'000.00 véhicules/jours. Il demande si cela avance.

M. Pierre Bovet répond qu'on ne demande pas à Team+ de faire un projet réaliste, mais un projet de grandes lignes. C'est maintenant sur ce concept qu'un bureau d'ingénieurs est chargé de réaliser un projet dans les normes actuelles. Il y aura un concept de cohabitation entre piétons, vélo, automobiles à travers le village de Prez-vers-Noréaz. Il rappelle l'importance de réaliser cela avant la route de contournement.

Il est 22h50 lorsque la séance est close.

Au nom du Conseil général

La Secrétaire



Marlyse Dubey

La Présidente



Claudine Perroud